



Ivry sur seine, le 15 septembre 2020

Le Secrétaire général

à

Madame Béatrice Gille, Présidente du Conseil d'évaluation de l'École

Madame la Présidente,

Nous renouvelons, à votre équipe et à vous – même, nos remerciements pour la qualité appréciée de la consultation menée avec les organisations syndicales membres de l'UNSA éducation.

Nous tenons par ce courrier à rappeler la position du SNIA-IPR UNSA sur la programmation pluriannuelle de l'évaluation des établissements.

Si notre organisation a soutenu dès le début le cadre de cette évaluation, auquel nous avons contribué par des propositions concrètes, nous vous avons alertée lors de notre rencontre du 24 juin sur l'impossibilité de réaliser l'évaluation de 20% des établissements au cours de l'année scolaire 2020-2021.

La charge de travail des IA-IPR est considérablement accrue par le report des RDV de carrières 2019-2020, par l'organisation des entretiens professionnels de titularisation pour les professeurs stagiaires recrutés en 2020 sur la base des seuls écrits, par la poursuite de la réforme du lycée, dans le contexte actuel de crise sanitaire qui génère des contraintes spécifiques d'organisation de l'évaluation des établissements.

Le SNIA-IPR a eu l'occasion de renouveler cette demande directement à Monsieur le Ministre, d'abord par courrier du 29/06/2020 puis lors de l'audience du 16/07/2020. Nos collègues délégués académiques l'ont également réaffirmé aux Recteurs lors des audiences sollicitées en cette rentrée, particulière à de multiples égards.

La jauge des 20% étant intenable, celle de 5% des établissements évalués, initialement prévue pour l'année dernière doit être à nouveau envisagée pour une mise en place sereine et efficace de cette démarche importante pour notre système éducatif.

Nous vous remercions pour l'attention que vous accorderez à ce courrier et vous adressons, Madame la Présidente, l'expression de nos respectueuses salutations.

Alain Marie – Secrétaire général du SNIA-IPR UNSA